

# Rapport annuel 2024-2025 du Fonds ontarien pour la construction

# Table des matières

Message du président et du directeur général.....	3
À propos du Fonds ontarien pour la construction.....	5
Contexte.....	5
Vision/Mission .....	6
Mandat.....	6
Réalisations 2024-2025.....	8
Mise en place de l'organisme.....	8
PDG et équipe de direction.....	8
Culture organisationnelle, capacités et soutien.....	9
Services généraux.....	10
Solutions technologiques d'entreprise.....	10
Cybersécurité et gestion des risques .....	10
Priorités stratégiques et mesures de performance.....	11
Contrôles internes.....	13
Aperçu du cadre des investissements.....	13
Processus de sélection des investissements.....	15
Investissements récents .....	16
Mobilisation des intervenants.....	19
Gouvernance d'entreprise.....	19
Composition du conseil d'administration.....	20
Comités du conseil d'administration.....	20
Lettre d'instructions.....	21
Protocole d'entente (MOU).....	22
Gestion des risques de l'organisme.....	23
Performance financière .....	26
Perspectives pour 2025-2026 .....	27
ANNEXE A : Conseil d'administration .....	29

## Message du président et directeur général

L'année écoulée a été marquée par une transformation profonde pour le Fonds ontarien pour la construction (FOC). En avril 2024, nous étions toujours en train de jeter les bases d'un nouvel organisme. À la fin de notre exercice financier, en mars 2025, le FOC était devenu une organisation partiellement opérationnelle et élargissait activement ses capacités afin de financer des projets à grande échelle et de contribuer à façonner le paysage des infrastructures en Ontario.

Dès le début, notre équipe, comprenant le conseil d'administration, le secrétariat du Fonds ontarien pour la construction et, plus tard, les dirigeants et le personnel du Fonds ontarien pour la construction, s'est attachée à jeter les bases d'un succès à long terme : établir des processus, consulter les principaux intervenants et mettre en place les cadres nécessaires à la réalisation de notre mandat. Une fois ces éléments en place, l'équipe est rapidement passée à l'action, passant de la planification à l'exécution.

Nous sommes fiers d'annoncer les deux premiers investissements du Fonds ontarien pour la construction. Il s'agit du Rekai Centre à Cherry Place ainsi que de quatre foyers de soins de longue durée d'Arch Corporation, qui créeront ensemble 924 lits neufs et réaménagés. Il s'agit d'un jalon important qui témoigne de l'impact que nous voulons avoir.

Aucun des premiers succès du Fonds ontarien pour la construction, depuis la création de la fondation jusqu'à nos premiers investissements, n'aurait été possible sans les conseils avisés et la supervision attentive de notre conseil d'administration. Nous sommes également profondément reconnaissants à l'équipe du Fonds ontarien pour la construction pour son dévouement et son travail acharné, ainsi qu'au ministre Bethlenfalvy pour son soutien essentiel lors de notre phase de démarrage. Leur passion pour le changement significatif a été essentielle à nos progrès, et nous sommes vraiment reconnaissants de leurs contributions.

Nous sommes fiers de ce que l'équipe a accompli au cours de notre première année et nous sommes optimistes quant à l'impact que le Fonds ontarien pour la construction peut avoir sur le développement des infrastructures dans la province en finançant des projets innovants dans nos domaines d'intervention.

Merci à tous ceux qui ont contribué au lancement du Fonds ontarien pour la construction et à la création de l'élan qui nous fera avancer dans la prochaine étape de notre parcours.



Brian Porter  
Président



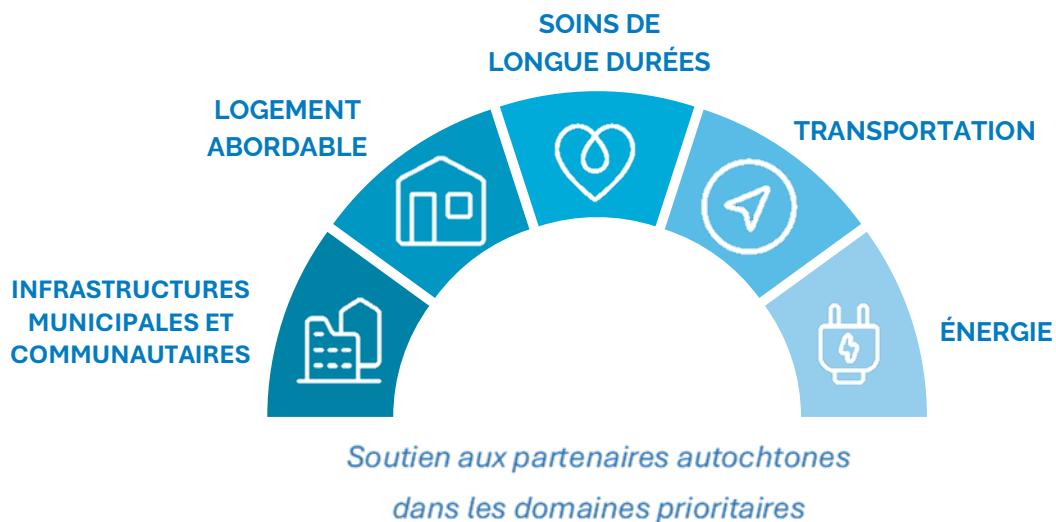
Michael Fedchyshyn  
Directeur général

## À propos du Fonds ontarien pour la construction

### Contexte

L'Ontario a besoin de plus d'infrastructures, et plus rapidement, afin de suivre le rythme de la croissance de la province et de soutenir sa prospérité à long terme. Le Fonds ontarien pour la construction (FOC) joue un rôle primordial pour répondre à cette demande et faire avancer des projets d'infrastructure essentiels. En tant que fonds provincial d'infrastructure, le FOC comble l'écart entre les besoins financiers globaux d'un projet et ce que les sources de capitaux externes peuvent fournir. En exploitant une gamme complète d'outils d'investissement, notamment la dette, les capitaux propres et les garanties, le FOC travaille avec des investisseurs institutionnels et des partenaires autochtones pour catalyser les investissements dans les infrastructures prioritaires afin de faire avancer des projets innovants et hautement prioritaires.

Afin de répondre aux besoins les plus immédiats de l'Ontario en matière d'infrastructures, le FOC investit dans des projets relevant de cinq domaines prioritaires :



Le FOC est particulièrement bien placé pour identifier les déficits de financement causés par des problèmes systémiques. En plus de fournir des financements pour mener à bien les projets, l'organisme est particulièrement bien placé pour identifier les tendances dans les types de projets qui ne parviennent pas à obtenir un financement complet par les canaux du marché et cerner les lacunes du marché. Le FOC a donc mis en place une boucle de rétroaction entre les promoteurs de projets, les investisseurs et le gouvernement afin de contribuer à l'élaboration des futures modifications politiques.

## Vision — Mission

Le FOC est un organisme provincial indépendant régi par un conseil d'administration, créé en novembre 2023 par un règlement pris en vertu de la Loi sur les sociétés de développement. Il a ensuite été codifié dans la législation en mai 2024, en vertu de la *Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction*.

La vision du FOC est de financer de grands projets d'infrastructure dans la province et de contribuer à un modèle durable de financement public dans les domaines prioritaires du FOC.

La mission du FOC est de catalyser les investissements dans des projets d'infrastructure prioritaires qui, sans cela, ne verrait pas le jour. En collaboration avec des investisseurs institutionnels de confiance et des partenaires autochtones, le FOC comblera les lacunes en matière de financement pour permettre aux projets d'infrastructure prioritaires de passer de la vision à la réalité.

## Mandat

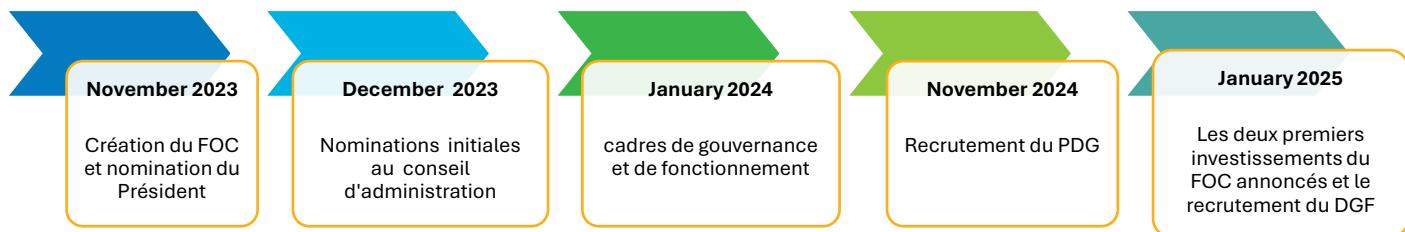
Le mandat du FOC, tel qu'énoncé dans la *Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction*, consiste à investir et à chercher à attirer des investissements provenant d'investisseurs institutionnels qualifiés, d'entités du secteur public, de gouvernements et de partenaires autochtones, la priorité étant accordée aux investisseurs canadiens, dans des projets d'infrastructure ontariens dans les secteurs prioritaires déterminés par le gouvernement, qui généreront des revenus et seront dans l'intérêt public. Le FOC réalisera son mandat en

- Investissant dans les infrastructures et en répartissant adéquatement les risques entre l'organisme et les autres investisseurs.
- Structurant des propositions et en négociant des ententes avec les investisseurs dans des projets d'infrastructure.
- Recevant et évaluant les idées et propositions spontanées de projets d'infrastructure qui proviennent d'investisseurs institutionnels qualifiés, d'entités du secteur public, de gouvernements ou de partenaires autochtones.

- Fournissant des services de conseil en matière de financement de projets d'infrastructure, y compris les structures de prêt et les opportunités d'investissement.

## Réalisations 2024-2025

Depuis sa création en novembre 2023, le FOC a réalisé des progrès importants dans la mise en place de ses opérations et a commencé à réaliser son mandat. Parmi les faits marquants, on peut faire état de :



## Mise en place de l'organisme

### PDG et équipe de direction

Un leadership fort est essentiel à la croissance du FOC au cours de ses premières années et c'est essentiel à la réalisation du mandat de l'organisme. Une étape importante pour l'organisme cette année a été la nomination, en novembre 2024, par le conseil d'administration du premier PDG du FOC, Michael Fedchyshyn, et, en janvier 2025, de la première DGF, Inna Kravitz.

Michael Fedchyshyn apporte plus de 20 ans d'expérience en leadership dans le domaine du développement stratégique des entreprises, de l'investissement dans les infrastructures, du financement structuré et des contrats public-privé.

Inna Kravitz possède plus de 27 ans d'expérience en leadership dans les domaines des finances, des TI, de l'approvisionnement et de la gestion du risque, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, dont 16 ans dans le secteur public de l'Ontario.

L'organisme poursuit le recrutement pour les postes de direction restants.

## Culture organisationnelle, capacités et soutien

<b>2</b>	<b>25</b>	<b>4</b>
Deux cadres ont été recrutés.	Vingt-cinq postes ont été pourvus.	Quatre domaines fonctionnels ont été créés.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction travaillent à mettre en place une culture organisationnelle qui valorise la collaboration, l'innovation et l'inclusion.

Au cours de l'année dernière, le FOC a mis en place une stratégie globale d'acquisition de talents afin d'attirer et de recruter les meilleurs candidats. Le recrutement a été une priorité organisationnelle pour s'assurer que l'organisme ait les capacités nécessaires pour remplir son mandat. Depuis novembre 2024, 25 postes ont été pourvus.

De plus, le FOC a mis en place des avantages sociaux et des régimes de retraite pour son personnel, et il a établi des systèmes fondamentaux tels que l'ADP, qui lui ont permis de gérer avec succès sa première paie en octobre 2024. La première série de politiques relatives aux ressources humaines a été approuvée et mise en œuvre, notamment :

- Santé et sécurité au travail.
- Politique de respect en milieu de travail.
- Politique relative au régime d'assurance-invalidité de courte durée.
- Politique de congés statutaires et d'entreprise.
- Politique de recrutement.

## **Services généraux**

Au cours de l'année, l'organisme a développé ses capacités en services généraux afin d'opérationnaliser et de mettre en œuvre des processus dans les domaines de la finance, de la paie, des ressources humaines, de la comptabilité et d'autres services administratifs.

## **Solutions technologiques d'entreprise**

Les services informatiques soutiennent les opérations du FOC en fournissant des solutions et des services technologiques sécurisés, fiables et innovants. Les services informatiques s'engagent à s'améliorer en permanence, à mettre l'accent sur l'automatisation et l'intégration afin de continuer à optimiser les performances et à maximiser les capacités, tout en veillant à la mise en place de redondances et de mesures d'urgence robustes pour protéger la continuité des activités en cas d'interruption des services.

Adoptant un modèle de prestation de services hybride qui intègre une infrastructure SaaS, Cloud et MSP, l'organisme en est à différentes étapes du déploiement de fonctions opérationnelles clés, notamment

- Processus financiers et de paie.
- Gestion de la relation client (CRM).
- Planification des ressources de l'entreprise (PRE).
- Systèmes de gestion des investissements/actifs.

## **Cybersécurité et gestion des risques**

En partenariat avec la division cybersécurité de la FPO, le FOC a développé et met en œuvre un cadre complet de cybersécurité. Ce cadre comprend la création de politiques robustes, la mise en place de processus de surveillance pérenne et la formation continue des employés afin d'atténuer les risques liés à la sécurité. En donnant à son personnel les moyens d'identifier et de répondre de manière proactive aux menaces, le FOC a considérablement réduit le risque de violation des données tout en assurant la sécurité de son personnel et de ses actifs.

## Priorités stratégiques et mesures de performance

Le plan d'affaires 2025-2030 du FOC définit les principales priorités stratégiques et mesures de performance. Parmi celles-ci, on compte la finalisation de l'implantation opérationnelle de l'organisme, y compris le recrutement de personnel additionnel et l'installation dans des locaux à long terme appropriés à l'effectif, l'investissement dans des projets d'infrastructure dans les domaines prioritaires du FOC et pour les partenaires autochtones, ainsi que le renforcement et le développement continu des liens avec les intervenants.



## Contrôles internes

Le FOC a conclu une entente de niveau de service avec l'Office ontarien de financement (OOF) afin de tirer parti du soutien opérationnel et administratif de l'OOF à titre provisoire. Pendant la majeure partie de l'exercice 2024-2025, le FOC s'est appuyé sur le système de contrôles et de procédures internes de l'OOF (par exemple, les paiements des dépenses d'approvisionnement et de fonctionnement, y compris les salaires). Au fur et à mesure que le FOC a évolué vers l'indépendance opérationnelle, il a documenté et mis en place son propre système de contrôles internes qui garantit :

- la fiabilité des rapports financiers;
- la tenue appropriée des registres;
- l'efficacité des opérations;
- la conformité aux lois, règlements, directives et politiques applicables.

## Aperçu du cadre des investissements

Tous les investissements du FOC sont axés sur l'optimisation des ressources, la durabilité du capital et la stimulation du développement des infrastructures dans toute la province. Le FOC a élaboré un cadre des investissements qui comprend un processus de sélection des investissements afin de garantir que les décisions prises privilégient l'intérêt public et gèrent les risques de manière adéquate. Toutes les décisions d'investissement doivent être approuvées par le conseil d'administration du FOC.

Pour être admissible au financement, le projet doit :

- Être situé en Ontario, être d'intérêt public et relevé de l'un des cinq domaines d'intervention prioritaires.
- Exiger un investissement du FOC d'au moins 100 millions de dollars, ou 50 millions de dollars pour les projets qui favorisent le bien-être communautaire et économique des partenaires autochtones.
- Ne pas pouvoir être réalisé sans le soutien à l'investissement du FOC;
- Inclure des capitaux externes représentant au moins 50 % de l'ensemble des besoins de financement.
- Générer des revenus à partir de sources dérivées non fiscales.

Si un projet répond à tous les critères ci-dessus, le FOC évalue les défis financiers spécifiques auxquels il est confronté et élabore une solution sur mesure pour les surmonter. Grâce à la

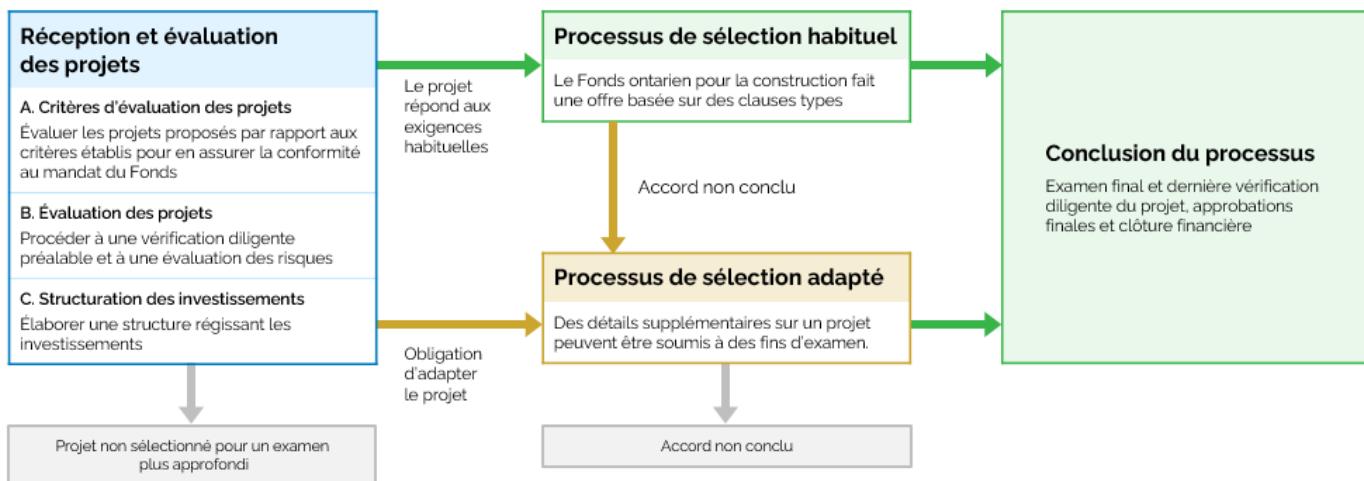
flexibilité dont il dispose pour recourir à toute une variété d'instruments d'investissement, notamment les emprunts, les capitaux propres et les garanties; le FOC peut adapter son approche pour répondre aux besoins spécifiques de chaque projet et lui permettre d'aboutir.

## Instruments de financement

Prêts	Capitaux propres	Garanties de prêts
<p>Le FOC peut offrir des prêts avec des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou d'autres conditions flexibles / axées sur les résultats pour fournir des économies de coûts significatives aux promoteurs de projets par rapport aux prêteurs commerciaux. En rendant le financement plus abordable, les organisations peuvent allouer davantage de fonds à des projets qui présentent un intérêt public.</p>	<p>Le FOC peut investir directement dans des projets qui font face à un manque de capital grâce à une participation au capital. Cela peut inclure le soutien de projets à haut risque ou en phase initiale. En prenant une participation, le FOC peut fournir un soutien essentiel et partager les risques financiers et les rendements du projet.</p>	<p>Le FOC peut fournir des garanties de prêt pour des projets qui nécessitent une réduction des risques afin d'attirer des capitaux d'investisseurs institutionnels.</p>

## Processus de sélection des investissements

Le FOC a élaboré le cadre d'investissement suivant, qui comprend un processus de sélection des investissements qui a été appliqué avec succès aux deux premiers projets annoncés cette année. L'organisme continuera d'évaluer et d'affiner le processus au fil du temps, en s'appuyant sur l'expérience acquise avec un échantillon plus large d'investissements.



## Investissements récents

En janvier 2025, le FOC a dévoilé ses deux premiers investissements. Il s'agit du Rekai Centre à Cherry Place ainsi que des foyers de soins de longue durée d'Arch Corporation. Ces deux investissements créeront ensemble 924 lits de soins de longue durée neufs ou réaménagés dans une zone à forte demande de Toronto et dans quatre collectivités rurales de la province.



**924**

Lits de soins de longue durée  
neufs et réaménagés qui  
devraient être créés grâce aux  
investissements initiaux du  
FOC

**5**

Nouveaux foyers de soins de  
longue durée

**309 millions de  
dollars**

De capitaux engagés dans le  
cadre de deux transactions au  
cours des quatre premiers  
mois d'activité



### **Centre Rekai à Cherry Place**

*Grâce à l'investissement du Fonds ontarien pour la construction, ce projet longtemps retardé peut enfin voir le jour*

**Secteur :** Soins de longue durée

**Emplacement :** Toronto

**Participation :** prêt à la construction de 176,1 millions de dollars plus un prêt à terme

**Partenaires :** Les centres Rekai et une grande banque canadienne, en collaboration avec le ministère des Soins de longue durée

Établissement polyvalent innovant, le Rekai Centre à Cherry Place offrira des services de soins de longue durée à 348 résidents et des services médicaux à la collectivité, ce qui permettra à certains des aînés les plus vulnérables de Toronto de bénéficier de soins personnalisés et de s'épanouir.

L'exemple de Cherry Place démontre comment le Fonds ontarien pour la construction peut s'associer à des capitaux institutionnels pour combler un déficit de financement et concrétiser des projets d'infrastructure essentiels, en passant de l'idée à la réalité.



### **Foyers de soins de longue durée d'Arch**

*Le Fonds ontarien pour la construction investit dans quatre foyers de soins de longue durée ruraux à travers l'Ontario*

**Secteur :** Soins de longue durée

**Emplacement :** Amherstburg, Lancaster, Prescott et Tay Valley

**Participation :** prêt garanti de premier rang de 133,6 millions de dollars

**Partenaires :** Arch Corporation et une grande institution financière canadienne, en collaboration avec le ministère des Soins de longue durée

Le Fonds ontarien pour la construction a conclu un accord de principe avec Arch Corporation pour financer quatre foyers de soins de longue durée nouveaux et réaménagés dans des collectivités rurales de la province.

Au total, 576 lits — dont 276 neufs et 300 réaménagés — seront créés grâce à cet investissement, offrant ainsi à davantage aux aînés la possibilité de vivre dans un environnement moderne et favorable, à proximité de leurs proches.

Les quatre foyers de soins de longue durée ont été évalués en tant que groupe afin d'équilibrer leur risque global et leur profil financier, ce qui a permis aux maisons plus petites à Lancaster et à Prescott d'être réalisables. Grâce à cette approche de regroupement novatrice, le Fonds ontarien pour la construction démontre une fois de plus son rôle de catalyseur dans la promotion de projets d'infrastructure hautement prioritaires qui, sans cela, ne pourraient pas être réalisés.

## Mobilisation des intervenants

Au cours de l'année écoulée, le FOC a rencontré des représentants du gouvernement, des partenaires autochtones, des acteurs du secteur, des institutions financières, des investisseurs, des promoteurs de projets et d'autres intervenants de nos secteurs prioritaires afin d'engager des discussions constructives, de solliciter des commentaires précieux et de tirer parti de l'expertise des intervenants pour améliorer la collaboration et attirer de nouveaux investissements dans les infrastructures prioritaires en Ontario.

Le FOC poursuivra ces conversations au moyen de tables rondes régulières avec les intervenants et les acteurs du secteur concernés afin de favoriser le dialogue et la discussion permanente. Le FOC est en mesure de veiller à ce que les contributions du gouvernement, des acteurs du secteur et des capitaux institutionnels se traduisent par des recommandations réalisables et des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre efficace de son mandat. Le FOC offre un cadre propice à des conversations itératives, à l'élaboration de politiques et à des boucles de rétroaction afin de relever les défis du secteur.

## Gouvernance d'entreprise

Le FOC est un organisme provincial indépendant régi par un conseil d'administration et fonctionnant en vertu de la *Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction*, en vertu de laquelle le conseil d'administration doit approuver toutes les décisions d'investissement. Le FOC est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances. Un protocole d'entente (PE) avec le ministre des Finances établit la relation de responsabilité entre le FOC et le ministre. Le ministre, à son tour, est responsable devant l'Assemblée législative de l'exécution du mandat du FOC et de sa conformité aux directives et politiques du gouvernement, ainsi que de la présentation de rapports à l'Assemblée législative sur les affaires du FOC.

Le FOC est assujetti à la directive sur les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement (CGG), une directive gouvernementale clé qui définit la gouvernance et la responsabilité des organismes et qui exige que le FOC fournisse un plan d'activités pluriannuel annuel au ministre des Finances.

## Composition du conseil d'administration

Conformément à la *Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction*, le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil (LGC) sur recommandation du ministre des Finances, conformément à la *directive sur les organismes et nominations*. Le conseil d'administration gère ou supervise la gestion des affaires du Fonds ontarien pour la construction et il est composé d'au moins trois et d'au plus onze membres. Sur recommandation du ministre, voir l'annexe D pour la liste des membres du conseil d'administration, la durée de leur mandat et leur rémunération.

Depuis sa création, le FOC a réalisé des progrès importants dans la mise en place de son cadre de gouvernance, notamment grâce à la nomination de huit membres, dont le président, à son conseil d'administration. Le premier conseil d'administration est habilité à prendre des décisions clés pour l'organisme et à approuver des instruments clés, tels que le cadre de sélection des projets et d'autres documents constitutifs. Le conseil d'administration a également conclu des ententes de niveau de service avec des partenaires gouvernementaux, obtenu l'approbation du conseil d'administration pour plusieurs documents constitutifs du FOC et finalisé un protocole d'entente avec le ministère des Finances et les règlements administratifs de l'organisme.

Une matrice des compétences du conseil d'administration a été utilisée pour soutenir une analyse des lacunes en matière de compétences qui sert de base à la sélection et à la nomination des membres du conseil d'administration. Cela garantit que le conseil d'administration est composé de membres ayant des antécédents, des compétences et des expériences diversifiées pour appuyer une prise de décision efficace ainsi qu'une gouvernance et une surveillance solides des opérations de l'organisme.

## Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a créé trois comités pour faciliter l'exécution de ses responsabilités :

- **Le comité de la vérification et des finances** aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :
  - l'intégrité des états financiers du FOC préparés par la direction;
  - les processus comptables et de communication de l'information financière du FOC et les contrôles internes;
  - la fonction de vérification interne du FOC;
  - l'indépendance et la nomination du vérificateur externe, ainsi que la vérification des états financiers annuels du FOC;

- les processus de gestion des risques d'entreprise du FOC;
  - la gouvernance des risques opérationnels, y compris le respect des lois, des réglementations et des règles de conduite éthiques concernant les affaires financières du FOC.
- 
- Le **comité d'investissements** aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance en ce qui concerne :
    - la politique d'investissement du FOC (telle que définie dans l'article 4(a) de la présente charte);
    - les propositions d'investissement;
    - les délégations des autorités d'investissement;
    - la gestion des risques d'investissement;
    - toute autre question que le conseil d'administration peut déterminer.
- 
- Le **comité des ressources humaines** et de la gouvernance assiste le conseil d'administration dans l'exécution de ses fonctions de surveillance en ce qui concerne :
    - Le cadre des ressources humaines et de la rémunération du FOC. Ce cadre inclut les principales politiques, processus et stratégies en matière de ressources humaines, la planification de la relève de la haute direction et le processus de nomination, les objectifs annuels et l'évaluation annuelle du rendement du directeur général.
    - Le cadre de gouvernance d'entreprise du FOC, y compris les processus, les structures et les informations nécessaires à la supervision efficace des activités, des opérations et des autres affaires du FOC.

Auparavant, tous les comités du FOC fonctionnaient comme des comités pléniers. Cette année, le FOC a commencé à faire fonctionner ses comités de manière indépendante sous la direction de leurs présidents respectifs, à l'exception du comité d'investissements, qui reste un comité plénier.

### **Lettre d'instructions**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, le Fonds ontarien pour la construction a rendu publique une lettre de priorités adressée par le ministre des Finances au président du conseil d'administration. Cette lettre présente les priorités immédiates du gouvernement de l'Ontario pour le FOC pour l'exercice 2024-2025 et expose les attentes du gouvernement concernant le rôle du FOC dans la construction d'infrastructures essentielles en Ontario, y compris les secteurs dans lesquels les investissements doivent être concentrés.

### **Protocole d'entente (PE)**

Le Fonds ontarien pour la construction a conclu un protocole d'entente avec le ministre des Finances, qui établit les relations de responsabilisation entre le ministère des Finances (MFO) et l'organisme, clarifie les rôles et les responsabilités du ministre, du président, du sous-ministre, du PDG et du conseil d'administration, et clarifie les principaux accords entre le ministère et le FOC. Le protocole d'entente revêt une importance particulière, car il fournit le cadre dans lequel le FOC peut puiser des fonds et il est structuré de manière à garantir que cela se fasse au moyen d'un processus souple. Le protocole d'entente initial a été signé par le MFO et le président du FOC et il est entré en vigueur le 16 septembre 2024. Le protocole est publié sur le site web de l'organisme.

## Règlements administratifs

Les règlements administratifs du FOC définissent les règles et les règlements régissant le fonctionnement interne de l'organisme. Ils servent de cadre et d'outil de gouvernance au conseil d'administration pour le fonctionnement, la gestion et les processus décisionnels de l'organisme. Le cas échéant, les dispositions des règlements administratifs suivent le libellé et les exigences de *la Loi de 2024 sur le Fonds ontarien pour la construction*.

## Gestion des risques de l'organisme

Les risques souvent associés au démarrage d'un organisme ont été identifiés très tôt par le personnel du ministère, le conseil d'administration et l'équipe de direction de l'organisme. Certains de ces risques ont été amplifiés par des facteurs externes, tels que la hausse de l'inflation, les restrictions conventionnelles imposées par les élections provinciales et la dynamique de la disponibilité et du recrutement des talents. Des mesures proactives ont été mises en place pour surveiller et atténuer les risques et leurs impacts potentiels, notamment.

Risque	Stratégies d'atténuation mises en œuvre
<b>Renforcement rapide des capacités organisationnelles :</b> le risque que le FOC ne soit pas en mesure de renforcer ses capacités organisationnelles en raison des contraintes de temps liées à la définition et à l'harmonisation des besoins organisationnels, à la conception de structures fonctionnelles et au recrutement de talents.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomination d'un PDG et d'un DGF.</li><li>• Nomination d'un conseil d'administration composé de dirigeants d'entreprise expérimentés.</li><li>• Le FOC dispose d'un personnel et d'un soutien externe pour aider au recrutement et à l'attraction de talents.</li></ul>
<b>Risques liés à la cybersécurité :</b> risque de perturbation opérationnelle en raison d'une cybersécurité compromise et d'éventuelles cyberattaques résultant de l'absence de services robustes de	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisme utilise les produits et services de cybersécurité du SSGO pour offrir des services améliorés de surveillance et de réponse aux incidents afin de</li></ul>

surveillance et de réponse en matière de cybersécurité.

**Risques liés aux résultats** : risque de ne pas atteindre les résultats publics escomptés en raison d'une évaluation inadéquate de l'intérêt public ou d'un décalage avec les résultats en matière de politiques émanant de l'absence d'un cadre d'intérêt public solide. Par exemple, ne pas impliquer les intervenants nécessaires ou inclure des évaluations de l'intérêt public à un stade précoce du développement du projet.

**Risque d'investissement (projets individuels)** : risque de subir des pertes sur des projets d'investissement en raison de divers facteurs internes et externes, entraînant des résultats financiers négatifs et un impact sur la viabilité financière de l'organisme.

- contrer et d'identifier les cyberattaques potentielles.
- Adoption de politiques et de normes de cybersécurité pour guider le développement et la mise en œuvre de solutions en matière de cybersécurité.
- Le FOC évalue les résultats d'intérêt public lors de la sélection des projets et implique les intervenants afin de garantir l'alignement avec l'intérêt public.
- Le FOC effectue régulièrement des évaluations d'impact afin de mesurer l'efficacité des investissements réalisés pour atteindre les résultats attendus sur le plan de l'intérêt public.
- Le FOC met en place des mécanismes permettant d'obtenir des commentaires perpétuels de la part des intervenants afin d'en tirer des enseignements et de les intégrer dans les projets.
- Des processus de diligence raisonnable sont en place pour l'évaluation des projets, notamment des évaluations des risques via le cadre d'investissement du FOC et un soutien consultatif externe lorsque cela est nécessaire.

- Le FOC protège ses intérêts en intégrant des clauses contractuelles spécifiques dans les accords d'investissement et a élaboré des plans d'urgence pour les risques identifiés pendant le cycle de vie du projet.
- L'organisme surveille de près les performances des projets afin de traiter de manière proactive tout problème émergent.

Risques d'investissement (portefeuille de projets) : le risque d'impacts fiscaux négatifs nuisant à la viabilité financière de l'organisation et à sa réputation en raison d'une évaluation incorrecte des catégories d'actif (c'est-à-dire les domaines d'investissement prioritaires, par exemple les soins de longue durée, le logement abordable, les transports, l'énergie, les infrastructures municipales et communautaires) et les changements imprévus dans les conditions macroéconomiques affectant les catégories d'actif.

- Le portefeuille d'investissement est diversifié entre les secteurs prioritaires et les profils de risque afin de répartir et de gérer les risques.
- L'organisme effectue régulièrement des analyses de marché afin d'identifier les premiers signes de ralentissement et d'ajuster ses stratégies d'investissement en conséquence.

Le conseil d'administration et le PDG ont également identifié les risques futurs anticipés à mesure que l'organisme se développe et étend ses activités d'investissement. Afin de garantir que les vulnérabilités seront identifiées et traitées plus facilement et objectivement, l'organisme a commencé à se procurer des bases de données de marché, des logiciels de gestion de la relation client, des consultations auprès des intervenants externes et de nouveaux espaces de bureaux nécessaires pour soutenir la croissance prévue du FOC.

## Résultats financiers

Cette section présente un aperçu des résultats financiers du FOC pour l'exercice qui se termine le 31 mars 2025. Elle doit être lue conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes complémentaires figurant à l'annexe C. Le rapport du vérificateur indépendant pour la même période figure à l'annexe B.

### Revenus

Les revenus totaux pour l'exercice se chiffraient à 6,21 millions de dollars et comprenaient des paiements de transfert de 6,16 millions de dollars du ministère et 0,05 million de dollars d'intérêts sur les dépôts. Le FOC a terminé sa première année avec un excédent de 0,88 million de dollars. Cet excédent reflète le report de certaines activités opérationnelles à l'exercice 2025-2026 et comprend un remboursement prévu de 0,49 million de dollars au titre de la taxe de vente harmonisée (TVH) de l'Agence du revenu du Canada, qui demeure en suspens à la fin de l'exercice.

### Dépenses

Les dépenses totales pour l'exercice se sont élevées à 5,33 millions de dollars, principalement pour soutenir les activités de démarrage et les opérations initiales du FOC. Les coûts liés aux salariales et aux avantages sociaux ont atteint 3,0 millions de dollars, car l'Organisme a commencé à renforcer ses capacités organisationnelles, a poursuivi le recrutement pour des postes clés et a élargi ses opérations.

Les frais juridiques, de conseil et autres services professionnels se sont élevés à 2,04 millions de dollars et ont servi à soutenir la réception, la structuration et l'exécution d'opérations d'investissement de démarrage. Les dépenses liées aux fournitures et à l'équipement se sont élevées à 0,30 million de dollars pour l'exercice, ce qui comprend les frais liés à l'occupation des bureaux, aux systèmes informatiques et aux licences de logiciels, ainsi qu'à d'autres besoins opérationnels. L'amortissement de 0,02 million de dollars a été comptabilisé pour les immobilisations acquises au cours de l'exercice.

Le FOC continue de se concentrer sur la mise en place d'une base financière durable pour soutenir son mandat à long terme tout en assurant une gestion prudente des fonds publics.

## Perspectives pour 2025-2026

Cette année, le Fonds ontarien pour la construction a posé des jalons importants pour devenir pleinement opérationnel, ce qui a permis à l'organisation de saisir avec succès de nouvelles opportunités.

Dans le budget 2025-2026 de l'Ontario, le gouvernement a annoncé une nouvelle capitalisation supplémentaire de 5 milliards de dollars, portant ainsi le fonds à 8 milliards de dollars. Le budget a également relancé le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones de l'Office ontarien de financement dans le cadre du Fonds ontarien pour la construction, sous la forme du nouveau programme de financement pour les initiatives autochtones. Ce programme a été élargi afin de soutenir 3 milliards de dollars de garanties d'emprunt pour la participation des Autochtones dans les secteurs de l'électricité, des minéraux essentiels, du développement des ressources et des composants d'infrastructure connexes.

Dans le cadre de la récente lettre d'instructions du ministre des Finances, le Fonds ontarien pour la construction s'est également étendu aux minéraux essentiels, qui constituent désormais un nouveau domaine prioritaire pour les investissements.

À l'avenir, il sera nécessaire d'accélérer les plans de dotation en personnel, les fonctions opérationnelles et l'expertise de l'organisation. La planification de la capacité organisationnelle et le plan financier connexe continueront d'être affinés dans le rapport annuel 2025-2026 et le plan d'affaires 2026-2031.

Pour assurer le succès de ces responsabilités supplémentaires tout en continuant à mener à bien ses secteurs d'activité actuels, l'organisme se concentrera sur la réalisation des objectifs suivants afin d'accélérer la croissance des infrastructures essentielles en Ontario.

### Réaliser des projets d'intérêt public

- Améliorer les résultats sociaux, notamment l'abordabilité, la finance ou l'accessibilité
- S'aligner sur les objectifs politiques du gouvernement
- Générer un impact économique positif
- Soutenir les partenaires autochtones

### **Attirer des investissements provenant de capitaux externes**

- Amplifier l'impact de ses investissements et l'intérêt public en attirant des capitaux externes
- Mobiliser la communauté des investisseurs afin de mieux comprendre les types de financement nécessaire et disponible

### **Soutenir la viabilité à long terme du FOC en évoluant vers l'autosuffisance**

- Investir dans un portefeuille diversifié en utilisant une combinaison d'outils financiers pour équilibrer les risques et renforcer la résilience
- Répartir les risques entre les partenaires d'investissement
- Veiller à ce que la tarification des investissements reflète le niveau de risque associé et l'intérêt public généré
- Surveillez les changements dans le projet, le marché et les conditions économiques qui pourraient affecter l'investissement.

### **Être un partenaire de confiance**

- Solliciter les commentaires des intervenants afin d'identifier les domaines à améliorer en matière de niveaux de service et de processus.
- Évaluer les mesures clés liées à la reddition de comptes, à la gouvernance et aux transactions publiques.

## ANNEXE D : Conseil d'administration

<b>Nom de la personne nommée</b>	<b>Poste</b>	<b>Nommé depuis</b>	<b>Expiration du mandat</b>	<b>Rémunération annuelle totale versée pour 2024-2025</b>	<b>Dates des réunions du conseil d'administration et participation pour 2024-2025</b>
Brian J. Porter	Président du conseil	23 novembre 2023	22 novembre 2027	Rémunération abandonnée	10 octobre 2024 28 novembre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
Bryan Davies	Directeur	14 décembre 2023	13 décembre 2027	4 800,00	10 octobre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
Jan De Silva	Directeur	14 décembre 2023	13 décembre 2027	4 700,00	10 octobre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
James Cowan	Directeur	28 mars 2024	15 mai 2026	3 700,00	10 octobre 2024 28 novembre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
Arshil Jamal	Directeur	30 mai 2024	29 mai 2025	3 900,00	10 octobre 2024 28 novembre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
Constance L. Sugiyama	Directrice	30 mai 2024	29 mai 2025	3 300,00	10 octobre 2024 28 novembre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
Helen Bobiwash	Directrice	26 juin 2024	25 juin 2025	3 000,00	10 octobre 2024 28 novembre 2024 28 janvier 2025 31 mars 2025
R. Michael Latimer	Directeur	28 janvier 2025	27 janvier 2026	Rémunération refusée	31 mars 2025



20, rue Dundas Ouest, bureau 530A  
Toronto, Ontario M5G 2C2

<https://buildingonfund.ca/>

**Ce rapport annuel est également disponible en anglais.**